

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 DECEMBRE 2016

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE  
D'INTERVENTION : Commune de **CRICQUETOT-SUR-OUVILLE** (Département de Seine Maritime)

DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL En date du 5 janvier 2017 demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat  
du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section A numéro 948 pour une contenance totale de 26 867 m<sup>2</sup>.

PLU : PLU zone AU (terrain constructible)

PROJET : Réalisation d'un lotissement de 23 logements. La commune souhaite viabiliser elle-  
même les lots qui seront mis en vente, avec clôtures et portails.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **27 avril 2017 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Monsieur Maurice SELLE**

ÉVALUATION  
DOMANIALE : 03 mai 2016 – 10,00 € / m<sup>2</sup> + 10 % de négociation

IMPUTATION : **Compte n° 923 461 – CRICQUETOT SUR OUVILLE "Lotissement"**  
**Enveloppe projet : 310.000 €**

ROUEN le 19 mai 2017

Visa du Président du Conseil  
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL